

**Bureau du 18 novembre 2002**

**Décision n° B-2002-0967**

commune (s) : Lyon 4°

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située rue Philippe de Lassalle et appartenant à la SCI de Lassalle 97**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 7 novembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Afin de permettre l'élargissement de la rue Philippe de Lassalle à Lyon 4°, la Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain nu cadastrée sous le numéro 55 de la section AL et appartenant à la SCI de Lassalle 97.

Cette parcelle d'une superficie de 324 mètres carrés a été nécessaire à l'élargissement de la voie à laquelle elle est déjà incorporée.

Aux termes du projet d'acte qui a été établi, cette acquisition interviendrait à titre gratuit, conformément aux dispositions du permis de construire n° 69-384-9500377 en date du 8 mars 1996 ;

Vu ledit dossier ;

Vu le permis de construire n° 69-384-9500377 en date du 8 mars 1996 ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le projet d'acte qui lui est soumis.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 0499 en dépenses - compte 211 200 - fonction 822 et en recettes, compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2003 pour ordre et en dépenses réelles au compte 211 200 - fonction 822 à hauteur de 600 € pour frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,